

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PR-25-02 (1)

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de règlement n° PR-25-02 (1), intitulé « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant à la zone 46 F ».

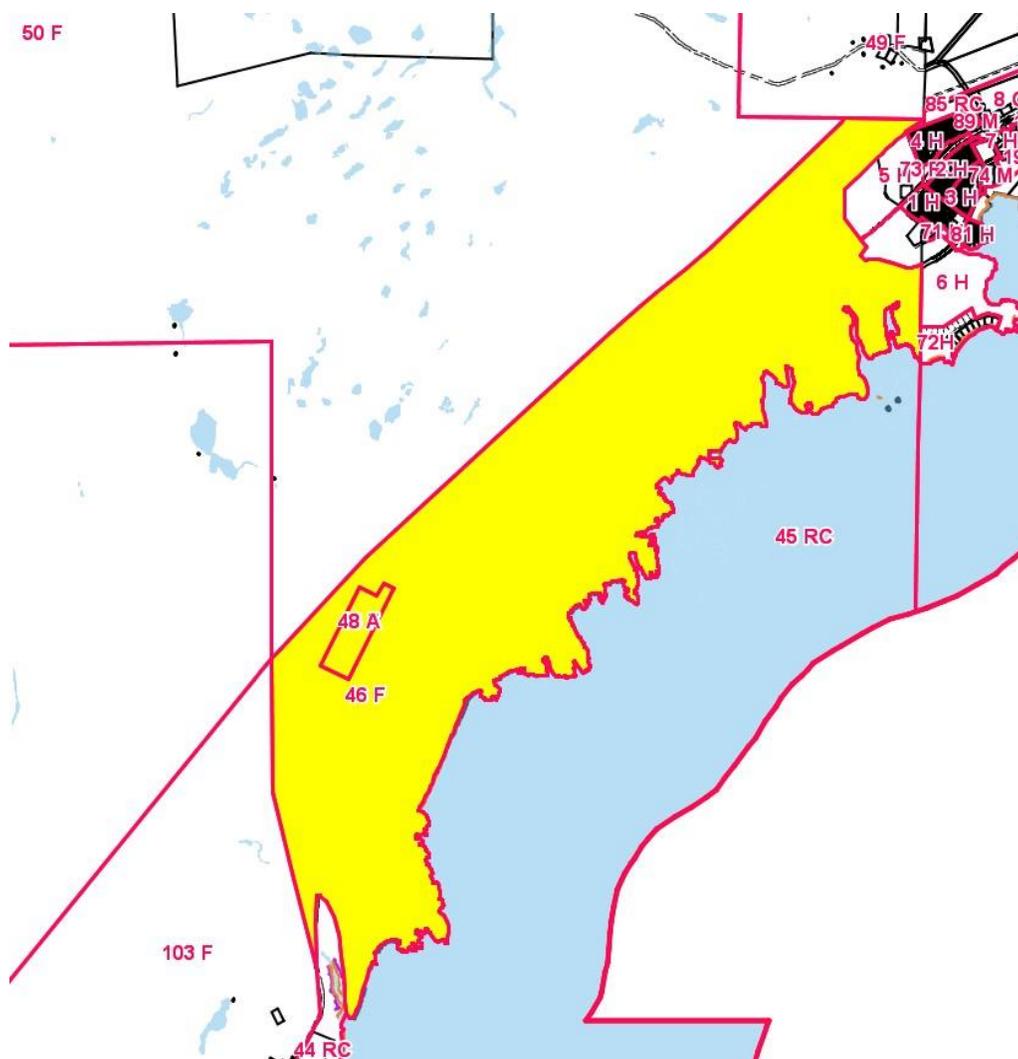
**AVIS PUBLIC** est donné que :

1. Le premier projet de règlement suivant a été adopté par résolution, à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier tenue le 14 avril 2025 :

**N° PR-25-02 (1)**, intitulé « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant à la zone 46 F ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mai 2025, à 8 h 30, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.
3. L'objet de cette assemblée porte sur ledit projet de règlement.
4. Le premier projet de règlement n° PR-25-02 (1) vise notamment à modifier la grille des spécifications 46 F insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin d'autoriser la classe d'usage Hébergement champêtre C-8;
5. La zone visée par le premier projet de règlement n° PR-25-02 (1) est la zone 46 F. Les zones contiguës à la zone 46 F sont : 44 RC, 45 RC, 85 RC, 49F, 50F, 103F, 5 H, 6 H et 72 H. Le tout tel qu'illustré par le croquis suivant :

#### ZONE 46 F ET ZONES CONTIGUËS



6. Au cours de cette assemblée, le maire ou le maire suppléant expliquera le premier projet de règlement en question ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
7. Ce premier projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, Port-Cartier, du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30.
8. Le projet de règlement n° **PR-25-02 (1)** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

***Cet avis remplace et annule celui du 16 avril 2025.***

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.

La greffière,



M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

AC/--